



HAL
open science

La fabrique transnationale des guerres civiles. La dimension internationale des phénomènes locaux

Adam Baczko, Gilles Dorronsoro

► To cite this version:

Adam Baczko, Gilles Dorronsoro. La fabrique transnationale des guerres civiles. La dimension internationale des phénomènes locaux. *Revue Française de Science Politique*, 2025, 74 (3), pp.431-451. <10.3917/rfsp.743.0431>. <hal-05176377>

HAL Id: hal-05176377

<https://sciencespo.hal.science/hal-05176377v1>

Submitted on 22 Jul 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

La fabrique transnationale des guerres civiles. La dimension internationale des phénomènes locaux

Introduction au dossier RFSP

Adam Baczko, CNRS (*CERI – Sciences Po*) et Gilles Dorronsoro (*Paris-1, Panthéon-Sorbonne, CESSP*)

Les guerres civiles ont fait l'objet d'un intérêt renouvelé depuis la fin de la Guerre froide. Un sous-champ de recherche aux frontières de l'économie et de la science politique s'est constitué avec un ensemble d'études sur les conflits, notamment en ex-Yougoslavie, en ex-URSS, en Afrique et au Moyen-Orient. Des chercheurs ont souligné le caractère « nouveau » des conflits armés contemporains où, contrairement à la période de la Guerre froide, les belligérants seraient désormais mus par des ressorts ethniques ou religieux – c'est-à-dire non idéologiques – et pratiqueraient par ailleurs une prédation économique d'une ampleur inédite¹. Une majorité des recherches s'inscrivent, par ailleurs, dans le cadre d'un paradigme « néopositiviste », associant la théorie du choix rationnel et une limitation des objets étudiés en fonction de leur mesurabilité statistique, une démarche qui s'est imposée en science politique dans le sillage de l'économie². La guerre civile devient alors un *objet naturel*, comme en témoigne l'emploi de seuils statistiques pour définir une guerre civile (1000 morts causés par des combats en une année pour Correlates of War, 25 pour Uppsala Conflict Data Program), indépendamment de la population de référence. Ces considérations ont par exemple engendré un débat – stérile – concernant les « véritables » motifs des groupes armés, opposant l'« avidité » des uns pour les ressources extractibles ou pour le pillage aux « griefs » des autres confrontés à des discriminations liées à l'âge, à l'ethnicité ou à la confession³.

Tout en demeurant dans le paradigme néopositiviste, l'ouvrage de Stathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil Wars* a suscité un retournement dans ce sous-champ jusqu'ici sous-tendu par des considérations normatives peu descriptives des pratiques des agents⁴. L'auteur propose en effet de privilégier l'échelle microsociologique, où les ressorts des actes violents seraient plus aisément mesurables. Son approche a inspiré les travaux sur la « gouvernance

¹ Crevelde Martin Van, *Transformation of War*, New York, Free Press, 1991; Mary Kaldor, *New and Old Wars: Organized Violence in a Global Era*, Londres, Polity Press, 1999; Martin Shaw, *War and Genocide: Organised Killing in Modern Society*, Londres, Wiley, 2003; Herfried Münkler, *The New Wars*, Londres, Wiley, 2004. Pour une critique, cf. Stathis N. Kalyvas, « "New" and "Old" Civil Wars: A Valid Distinction? », *World Politics*, 54 (1), 2001, p. 99-118; Roland Marchal et Christine Messiant, « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation : nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *Critique internationale*, 18, 2003, p. 91-112.

² Pour une histoire collective de ce tournant positiviste, George Steinmetz (ed.), *The Politics of Method in the Human Sciences: Positivism and Its Epistemological Others*, Durham, Duke University Press, 2005. Pour une revue de littérature de l'application de ce paradigme aux guerres civiles, Adam Baczko et Gilles Dorronsoro, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », *Revue française de science politique*, 67 (2), 2017, p. 310-317.

³ Paul Collier et Anke Hoeffler, « On Economic Causes of Civil War », *Oxford Economic Papers*, 50 (4), 1998, p. 563-573; Paul Collier et Anke Hoeffler, « Greed and Grievance in Civil War », *Oxford Economic Papers*, 56 (4), 2004, p. 563-595. Pour une critique, Christopher Cramer, « Homo Economicus Goes to War: Methodological Individualism, Rational Choice and the Political Economy of War », *World Development*, 30 (11), 2002, p. 1845-1864; Roland Marchal et Christine Messiant, « De l'avidité des rebelles : l'analyse économique de la guerre civile selon Paul Collier », *Critique internationale*, 16 (3), 2002, p. 58.

⁴ Stathis Kalyvas, *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

rebelle » qui s'attachent à quantifier le degré de contrôle et d'administration de chaque belligérant et à en déduire les effets sur la fréquence des actes violents⁵. Outre les problèmes méthodologiques qui découlent d'une focalisation exclusive sur le contrôle territorial et le nombre de morts, ces travaux négligent que le « local » est toujours une construction théorique – ou sociale lorsqu'il est naturalisé comme tel –, inséparable du contexte sociopolitique qui le produit comme tel⁶. Par ailleurs, cette vision réductionniste des guerres civiles limite leur dimension internationale à quelques thèmes, récurrents au point d'être éculés : les organisations humanitaires, les opérations de maintien de la paix, les réfugiés.

En réaction aux approches économistes et néopositivistes, des politistes, des sociologues et des anthropologues ont développé des démarches à la fois plus ambitieuses théoriquement et plus ancrées dans des enquêtes *in situ*. S'appuyant sur une relecture de Durkheim⁷, de Weber⁸, de Bourdieu⁹ et de Foucault¹⁰, ces chercheurs réitèrent la nécessité de mettre fin à l'exceptionnalisme méthodologique dans le traitement des crises extrêmes¹¹. Ces travaux ont ouvert de nouvelles perspectives sur les transformations suscitées par la compétition armée dans les rapports sociaux autour de la propriété¹², la production des identités¹³, la formation d'institutions¹⁴, les rapports de genre¹⁵, la routinisation des pratiques¹⁶ ou les modalités de

⁵ Zachariah Cherian Mampilly, *Rebel Rulers: Insurgent Governance and Civilian Life During War*, Ithaca, Cornell University Press, 2011 ; Ana Arjona, Nelson Kasfir et Zachariah Mampilly (eds.), *Rebel Governance in Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015 ; Ana Arjona, *Rebelocracy: Social Order in the Colombian Civil War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2016.

⁶ Arjun Appadurai, « The Production of Locality » dans Richard Fardon (ed.), *Counterworks: Managing the Diversity of Knowledge*, Londres, Routledge, 1995, p. 204-225 ; Anna Tsing, « The Global Situation », *Cultural Anthropology*, 15 (3), 2000, p. 327-360.

⁷ Paul Richards (ed.), *No Peace No War: Anthropology Of Contemporary Armed Conflicts*, Athens, Ohio University Press, 2004.

⁸ Klaus Schlichte, *In the Shadow of Violence: The Politics of Armed Groups*, Francfort, Campus-Verlag, 2009.

⁹ A. Baczkó et G. Dorronsoro, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », art. cit. ; Toby Dodge, « Bourdieu Goes to Baghdad: Explaining Hybrid Political Identities in Iraq », *Historical Sociology*, 31 (1), 2018, p. 25-38 ; Adam Baczkó et Gilles Dorronsoro, « Thinking about civil wars with and beyond Bourdieu: State, capital and habitus in critical contexts », *Journal of Classical Sociology*, 2022, 22 (2), p. 199-221.

¹⁰ Kasper Hoffmann et Judith Verweijen, « Rebel Rule: A Governmentality Perspective », *African Affairs*, 118 (471), 2019, p. 352-374.

¹¹ Jacques Sémelin, *Purifier et détruire : usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 1995 ; Marc Le Pape, Johanna Siméant et Claudine Vidal (eds.), *Crises extrêmes*, Paris., La Découverte, 2006.

¹² Christopher Cramer et Paul Richards (ed.), *The Agrarian Roots of Violent Conflict*, *Journal of Agrarian Change*, 11 (3), 2011, p. 277-452 ; Christian Lund et Michael Eilenberg (ed.), *Rule and Rupture: State Formation through the Production of Property and Citizenship*, *Development and Change*, 47 (6), 2016, p. 1197-1456 ; Jacobo Grajales, *Agrarian Capitalism, War and Peace in Colombia: Beyond Dispossession*, Abingdon, Routledge, 2021.

¹³ Koen Vlassenroot, « Citizenship, Identity Formation & Conflict in South Kivu: The Case of the Banyamulenge », *Review of African Political Economy*, 29 (93-94), 2002, p. 499-516 ; Richard Banégas, « Côte d'Ivoire: Patriotism, Ethnonationalism and Other African Modes of Self-Writing », *African Affairs*, 105 (421), 2006, p. 535-552 ; Gilles Dorronsoro et Olivier Grojean (eds.), *Identités et politique : de la différenciation culturelle au conflit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

¹⁴ Tobias Hagmann et Didier Péclard (eds.), *Negotiating Statehood: Dynamics of Power and Domination in Africa*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2011 ; Kasper Hoffmann, Koen Vlassenroot et Gauthier Marchais, « Taxation, Stateness and Armed Groups: Public Authority and Resource Extraction in Eastern Congo », *Development and Change*, 47 (6), 2016, p. 1434-1456.

¹⁵ Jocelyn Viterna, *Women in War: The Micro-processes of Mobilization in El Salvador*, Oxford, Oxford University Press, 2013 ; Zoe Marks, « Sexual Violence in Sierra Leone's Civil War: 'Virgination', Rape, and Marriage », *African Affairs*, 113 (450), 2014, p. 67-87 ; Torunn Wimpelmann, *The Pitfalls of Protection: Gender, Violence, and Power in Afghanistan*, Berkeley, University of California Press, 2017.

¹⁶ Ivana Macek, *Sarajevo Under Siege: Anthropology in Wartime*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2009 ; Teresa Koloma Beck, *The Normality of Civil War: Armed Groups and Everyday Life in Angola*, Francfort,

socialisation¹⁷. Malgré d'incontestables apports, ces travaux – dont certains des nôtres – tendent, par leur souci de décrire minutieusement les dynamiques locales, à sous-estimer la structuration internationale des phénomènes étudiés. Bien que l'implication d'acteurs extérieurs ait depuis longtemps été instituée en objet d'étude, les travaux se focalisent d'abord sur les circulations des professionnels, des normes et des pratiques¹⁸. Cependant, l'appropriation systématique des contraintes et des normes par les acteurs locaux reste d'autant plus sous-estimée qu'il n'est pas rare que nos interlocuteurs présentent comme vernaculaires des pratiques qui ont été transformées, voire directement influencées par ces circulations transnationales¹⁹.

Le « nationalisme méthodologique » et l'inscription territoriale des études constituent donc l'une des principales limites des travaux actuels sur les guerres civiles²⁰. Si plusieurs chercheurs ont souligné la nécessité de dépasser la coupure entre les échelles nationale et globale, entre l'État et son extérieur²¹, les recherches sur les guerres civiles peinent à rendre compte de l'inscription internationale de phénomènes supposés internes aux États, de ce que Isabel Delpla nomme « *l'immanence de l'international dans le national* »²². Il convient donc de se départir d'une conception des guerres civiles comme *phénomènes internes* renvoyant à une *division ou une fragmentation de la souveraineté* ou des *conflits armés non internationaux* pour reprendre la terminologie des Conventions de Genève. Cette définition, à la fois théorique et légale, est largement tributaire d'une conception atemporelle des guerres civiles comme des « guerres internes », justifiant des comparaisons anachroniques entre la guerre du Péloponnèse, la guerre civile anglaise, la guerre de Trente Ans et les conflits contemporains. Elle néglige les acquis des travaux sur la formation des États qui, de Max Weber à Pierre Bourdieu et Jean-François Bayart²³, soulignent leur dimension historique ce qui implique, comme le montre

Campus Verlag, 2012. Pour une recension des travaux sur cette question, Laurent Gayer, « La « normalité de l'anormal » : recomposer le quotidien en situation de guerre civile », *Critique internationale*, 80, 2018, p. 181-190.

¹⁷ Mats Utas, *Sweet Battlefields: Youth and the Liberian Civil War*, Uppsala University, Uppsala, 2003 ; Henrik Vigh, *Navigating Terrains of War: Youth and Soldiering in Guinea-Bissau*, New York, Berghahn Books, 2006 ; Danny Hoffman, *The War Machines: Young Men and Violence in Sierra Leone and Liberia*, Durham, Duke University Press, 2011.

¹⁸ Parmi une littérature importante, voir Pascal Dauvin et Johanna Siméant, *Le travail humanitaire : Les acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002 ; Ambrosetti David et Buchet de Neuilly Yves, « Les organisations internationales au cœur des crises », *Cultures & Conflits*, 2009, n° 75, p. 7-14 ; Sandrine Lefranc, *Comment sortir de la violence ? Enjeux et limites de la justice transitionnelle*, Paris, CNRS Editions, 2022.

¹⁹ A travers le cas la circulation des normes globales pour lutter contre les violences envers les femmes, Sally Engle Merry donne à voir le caractère systématique de ces appropriations et la manière dont des pratiques présentées par les acteurs comme locales résulte de cette « vernacularisation » des normes globales. Sally Engle Merry, *Human Rights and Gender Violence: Translating International Law into Local Justice*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.

²⁰ Immanuel Wallerstein, *Geopolitics and geoculture: essays on the changing world-system*, Cambridge/Paris, Cambridge University Press/Éditions de la MSH, 1991 ; Speranta Dumitru, « Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique ? », *Raisons politiques*, 54 (2), 2014, p. 9-22 ; John Agnew, « Le piège territorial », *Raisons politiques*, 54 (2), 2014, p. 23-51.

²¹ Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde: une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004 ; Saskia Sassen, *Territory, Authority, Rights: From Medieval to Global Assemblages*, Princeton, Princeton University Press, 2006.

²² Isabelle Delpla, *La justice des gens : Enquêtes dans la Bosnie des nouvelles après-guerres*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014.

²³ Pierre Bourdieu, *Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Seuil, 2012 ; Jean-François Bayart, *L'énergie de l'État. Pour une sociologie historique et comparée du politique*, Paris, La Découverte, 2022.

Charles Tilly, de les penser indissociablement des effets d'un état du système international dans lequel ces formes politiques s'insèrent²⁴.

Notre hypothèse est que les guerres civiles contemporaines doivent être conceptualisées comme des conflits armés transnationaux. Notre perspective prolonge les travaux de Roland Marchal et Christine Messiant qui soulignaient l'enchevêtrement entre les conflits interétatiques, nationaux et locaux dans les guerres qui se sont multipliées depuis la chute du mur de Berlin²⁵. Dans le même sens, des travaux ont souligné l'effacement de la distinction entre les guerres interétatiques et les guerres civiles en raison des interventions internationales²⁶, des circuits économiques transnationaux²⁷, des flux de réfugiés²⁸ et de la montée de revendications ethno-nationalistes²⁹. Les belligérants apparaissent tributaires du système international à la fois directement du fait de l'intervention de pays étrangers ou de l'implication d'institutions transnationales (CPI, ONU, Banque mondiale, FMI, CICR), mais aussi indirectement en raison des contraintes découlant des normes internationales. Cette économie des contraintes internationales diffère alors d'une guerre civile à l'autre en fonction notamment du degré d'implication des acteurs régionaux et internationaux.

Dans la perspective ouverte par notre article publié en 2017 dans la *Revue française de science politique*, nous maintenons une définition des guerres civiles comme la coexistence sur un même territoire national de différents ordres sociaux en concurrence violente³⁰. Mais l'accent mis sur les dynamiques sociales qui sous-tend cette définition ne doit pas dissimuler la place déterminante des contraintes et des ressources internationales. En effet, dans le système international contemporain, la guerre civile se traduit par une prégnance accrue des organisations transnationales et des interventions étrangères, car les différentes autorités politiques revendiquant d'être l'État disposent d'une moindre capacité de filtrage à l'égard des organisations transnationales³¹.

²⁴ Charles Tilly, *Coercion, Capital and European States: AD 990 - 1992*, Cambridge, Blackwell, 1990.

²⁵ Par le concept de « système de guerres », Roland Marchal et Christine Messiant soulignent l'enchevêtrement entre les conflits inter-étatiques, nationaux et locaux. Roland Marchal et Christine Messiant, « Une lecture symptomatique de quelques théorisations récentes des guerres civiles. », *Lusotopie*, 13 (2), 2006, p. 45-46. Pour une analyse de l'intrication entre ces différentes échelles dans le cas de la Côte d'Ivoire, Richard Banégas et Ruth Marshall-Fratani (eds.), « La Côte d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans et du dehors », *Politique africaine*, 89, 2003, p. 5-11.

²⁶ Mark R. Duffield, *Global Governance and the New Wars: The Merging of Development and Security*, Londres, Zed Books, 2001 ; Mark Duffield, *Development, Security and Unending War*, Cambridge, Polity Press, 2007 ; Idean Salehyan, *Rebels Without Borders: Transnational Insurgencies in World Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 2009 ; Alessandro Monsutti, « Fuzzy Sovereignty: Rural Reconstruction in Afghanistan, between Democracy Promotion and Power Games », *Comparative Studies in Society and History*, 54 (3), 2012, p. 563-591.

²⁷ Carolyn Nordstrom, *Shadows of War: Violence, Power, and International Profiteering in the Twenty-First Century*, Berkeley, University of California Press, 2004.

²⁸ Alessandro Monsutti, *Guerres et migrations : réseaux sociaux et stratégies économiques des Hazaras d'Afghanistan*, Neuchâtel, Editions de l'Institut d'ethnologie, 2004 ; Sarah Lischer, *Dangerous Sanctuaries: Refugee Camps, Civil War, and the Dilemmas of Humanitarian Aid*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

²⁹ David Lake et Donald S. Rothchild, *The International Spread of Ethnic Conflict: Fear, Diffusion, and Escalation*, Princeton, Princeton University Press, 1998 ; Stephen Saideman, *The Ties that Divide: Ethnic Politics, Foreign Policy, and International Conflict*, New York, Columbia University Press, 2001.

³⁰ A. Baczko et G. Dorronsoro, « Pour une approche sociologique des guerres civiles », art. cit.

³¹ Pour des analyses en ce sens, Shalini Randeria, « Globalization of Law: Environmental Justice, World Bank, NGOs and the Cunning State in India », *Current Sociology*, vol. 51, n° 3-4, 2003, p. 305-328 ; Amin Allal, « Les configurations développementistes internationales au Maroc et en Tunisie : des *policy transfers* à portée limitée », *Critique internationale*, vol. 3, n° 48, 2010, p. 97-116.

Phénomènes étroitement contraints par les structures internationales, les guerres civiles sont également des révélateurs de logiques globales qui pèsent, à des degrés divers, sur l'ensemble des États. Nous verrons successivement comment la logique monopolistique du système international affecte les belligérants (I), comment les normes internationales conditionnent les pratiques des acteurs armés (II), comment les interventions internationales installent un gouvernement transnational des populations (III). Et, enfin, nous reviendrons sur les différentes contributions réunies dans ce numéro (IV).

I La logique monopolistique du système international

Loin d'être des situations où l'ordre international cesserait de contraindre les unités politiques engagées dans une compétition violente, les guerres civiles sont des moments où celles-ci sont les plus exposées à ses effets. La stabilité des frontières internationales, pilier du droit international, et la difficulté croissante à faire sécession orientent les stratégies des acteurs politiques en compétition³². En effet, les belligérants combattent pour un territoire déjà déterminé et dont la représentation internationale n'est pas divisible. De ce fait, la dynamique des guerres civiles va dans le sens d'une lutte sans compromis entre les unités politiques en compétition, car la stabilité des frontières et le monopole de la représentation – une capitale, un territoire, une représentation diplomatique, une monnaie – définissent des enjeux à la fois *essentiels et non divisibles*³³. En particulier, le monopole de représentation et une forte garantie d'intégrité territoriale³⁴ orientent les ressources des organisations internationales (les agences des Nations Unies, Banque Mondiale, Fonds monétaire international, agences occidentales de développement) vers les autorités officielles en raison de leur mandat et de leurs modalités de fonctionnement. Ces enjeux conditionnent les stratégies des parties au conflit, d'où l'importance du contrôle de la capitale, des bâtiments officiels, et expliquent les polémiques concernant les symboles nationaux (drapeau, cartes) au Mali ou en Syrie³⁵. De même, l'importance du contrôle des ambassades est illustrée par les luttes pour la représentation diplomatique de la Syrie en France, au Royaume-Uni et au Qatar à partir de 2011 et celles qui ont suivi la prise de pouvoir par les Taliban en août 2021.

En raison de ce monopole de représentation, le partage d'un territoire étatique entre belligérants est structurellement instable ; aucune ligne de front n'est destinée à durer. Les guerres civiles font du pays dans son entier l'enjeu de la guerre, même lorsque les combats sont essentiellement concentrés dans une partie du pays – une sécession suppose le plus souvent de vaincre l'État central, à l'instar de l'indépendance érythréenne. Comme l'illustrent les cas du Somaliland, du Kurdistan irakien ou de l'Abkhazie depuis 1991 et, plus récemment,

³² Mark Zacher, « The Territorial Integrity Norm: International Boundaries and the Use of Force », *International Organization* 55 (2), 2001, p. 215-250 ; Boaz Atzili, « When Good Fences Make Bad Neighbors: Fixed Borders, State Weakness, and International Conflict », *International Security* 31 (3), 2006/2007, p. 139-173.

³³ Le cas de la Banque du Liban dans la guerre civile libanaise l'illustre bien, Pierre France, « Des ors de la République et de la main invisible des milices. La banque centrale libanaise pendant la guerre civile » dans Jacobo Grajales et Romain Le Cour Grandmaison (eds.), *L'État malgré tout. Produire l'autorité dans la violence ?*, Paris, Karthala, 2019, p. 217-245.

³⁴ Si les invasions étrangères se produisent, l'annexion est rarissime est extrêmement coûteuse pour l'envahisseur comme l'illustre le cas Koweït en 1990 et l'Ukraine depuis 2014.

³⁵ Pour un autre cas, Alice Wilson, *Sovereignty in Exile: A Saharan Liberation Movement Governs*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2016.

le nord du Mali, cette contrainte fait qu'en pratique, aucun territoire ne peut se stabiliser sur le long terme s'il n'est pas reconnu comme un État³⁶. Le rapport de force militaire, par nature provisoire, ne peut être transformé en garantie de sécurité. Il s'agit d'une inversion de l'hypothèse classique, développée par Norbert Elias, de la formation des États comme produit de la concurrence entre unités politiques, les frontières étant un effet de la stabilisation du rapport de force³⁷. Cette logique de concentration s'observe également entre groupes armés qui combattent sur un même territoire. Certaines guerres civiles commencent en effet par des mobilisations spontanées qui favorisent l'émergence de nombreux groupes armés initialement peu ou pas coordonnés, par exemple l'Afghanistan des années 1980 ou la Syrie des années 2010, il s'en suit une concentration progressive qui peut passer par la violence, la coordination ou la fusion négociée³⁸.

De même, un partage des ressources économiques qui permettrait une forme de stabilisation n'offre pas de garantie de sécurité aux acteurs. Nos hypothèses concernant la logique monopolistique des guerres civiles confirment les critiques déjà anciennes contre les théories économiques réduisant les guerres civiles à une exploitation prédatrice sous la conduite d'un « *seigneur de guerre* »³⁹. En réalité, les intérêts matériels ne permettent pas de créer les conditions d'un partage stable du territoire et de ses ressources et les guerres civiles ne ressemblent aucunement à un « *marché de la violence* », pour reprendre l'expression de Georg Elwert, c'est-à-dire un espace de compétition pour l'accumulation des moyens de la violence en vue de bénéfices économiques⁴⁰. Le caractère manifestement faux de ce concept-zombie, critiqué par de nombreux chercheurs, n'a pas empêché sa reprise par Alex de Waal à travers la notion le « *political marketplace* »⁴¹ et dans une synthèse récente sur les guerres civiles⁴².

Ces conceptions économistes sont une impasse. La formation d'un capital militaire par des groupes armés et la captation de ressources économiques ne répondent pas à une logique de marché, en raison de l'absence d'équilibre concurrentiel et de règles régissant la compétition. En particulier, il n'existe ni mécanismes garantissant la sécurité des acteurs et de leurs biens, ni dispositifs assurant la conversion durable d'un capital militaire, par définition collectif en capital économique individuel. Comme le montrent la Sierra Leone, la Côte

³⁶ Scott Pegg, *International Society and the de Facto State*, Londres, Ashgate, 1998 ; Magdalena Dembińska, *La fabrique des États de facto : Ni guerre ni paix*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2021.

³⁷ Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 2003.

³⁸ Gilles Dorronsoro, *La révolution afghane : des communistes aux talebân*, Paris, Karthala, 2000 ; Adam Baczko, Gilles Dorronsoro et Arthur Quesnay, *Syrie : Anatomie d'une guerre civile*, Paris, CNRS Éditions, 2016.

³⁹ William Reno, *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1998 ; Antonio Giustozzi, *Empires of Mud: War and Warlords of Afghanistan*, Londres, Hurst, 2009. Pour une critique, Roland Marchal et Christine Messiant, « De l'avidité des rebelles. L'analyse économétrique de la guerre par Paul Collier », *Critique internationale* 3 (16), 2002, p. 58-69 ; Kalyvas 2001,

⁴⁰ Georg Elwert, « Market of Violence », dans Georg Elwert, Stephan Feuchtwang et Dieter Neuvert (dir.), *Dynamics of Violence. Processes of Escalation and De-Escalation in Violent Group Conflicts*, Berlin, Duncker & Humblot, 1999, p. 85-102.

⁴¹ Alex de Waal, « Mission without end: Peacekeeping in the African political marketplace », *International Affairs* 85 (1), 2009, p. 99-113.

⁴² Pour un exemple récent, voir Raul Magni-Berton et Sophie Panel, *Le choix des armes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2020. Ces approches ignorent les critiques pourtant anciennes, notamment Christopher Cramer, « Homo Economicus Goes to War: Methodological Individualism, Rational Choice and the Political Economy of War », *World Development* 30 (11), 2002, p. 1845-1864 ; Mike McGovern, « Popular Development Economics—An Anthropologist among the Mandarins », *Perspectives on Politics*, 9 (2), 2011, p. 345-355.

d'Ivoire et, plus récemment, la Colombie, déposer les armes pour ceux qui ne tiennent pas l'État revient bien souvent à s'interdire de convertir leur capital militaire ou de protéger leur capital économique. Cette difficulté structurelle contribue à expliquer les échecs répétés des processus de DDR (Désarmement, Démobilisation, Réintégration)⁴³. D'ailleurs, les conséquences attendues de cette théorie du marché – constitution de fiefs durables en vue d'une accumulation économique, centralité des enjeux économiques et accords pour le partage des ressources – ne se vérifient pas empiriquement. En réalité, les acteurs militaires réinvestissent l'essentiel du capital accumulé pour faire la guerre, sauf à courir le risque de disparaître rapidement.

Cet effet de système en faveur de la concentration peut être accéléré – ou contrarié – par un afflux de ressources extérieures ou une intervention directe. En effet, la guerre civile tend à introduire une concurrence pour les ressources qui se traduit par une extraversion poussée de l'État et des mouvements armés. Les ressources nécessaires pour entretenir un appareil militaire et administrer une population sont significatives et les mouvements armés n'ont, sauf exception, pas la capacité de lever ou de créer des ressources suffisantes sur les territoires qu'ils contrôlent, même s'ils disposent de matières premières extractibles (pétrole, diamants, etc.)⁴⁴. Les États sont eux-mêmes dans une position fragile, bien qu'ils puissent en principe recourir à l'endettement, l'aide extérieure ou des prélèvements exceptionnels. L'afflux de ressources externes est donc un élément déterminant de la compétition politique.

Ces interventions ont des effets opposés selon les cas. L'afflux d'aide peut accélérer la concentration en transformant radicalement le rapport de force au profit ou aux dépens d'une des parties, à l'instar des interventions américaines en faveur de l'Alliance du nord à la suite des attentats du 11 septembre 2001 en Afghanistan et contre l'État islamique en Syrie en 2014, permettant au PYD (Partiya Yekîtiya Demokrat, Parti de l'union démocratique) de s'imposer au nord-est du pays. À l'inverse, des interpositions ont pour effet de geler provisoirement le front, comme les forces françaises en Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011 ou entre 2015 et 2024 en Syrie avec la protection de chacun des belligérants par les forces armées turques, russes et américaines. Plus largement, les modalités des pratiques de pacification perpétuent le conflit, multiplient les groupes armés, voire incitent à l'usage de la violence, comme l'illustrent les travaux sur le Mali et la République Démocratique du Congo⁴⁵. Dans le meilleur des cas, elles ouvrent à des sorties de guerre qui sont moins liées à la résolution des conflits sous-jacents qu'à une accumulation croissante par la faction qui tient désormais l'État⁴⁶.

⁴³ Magali Chelpe-den Hamer, « Le mythe du jeune désœuvré. Analyse des interventions DDR en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, 232 (4), 2009, p. 39-55 ; Louisa Lombard, « Rébellion et limites de la consolidation de la paix en République centrafricaine », *Politique africaine*, 125 (1), 2012, p. 189-208 ; Koen Vlassenroot, Emery Mudinga et Josaphat Musamba, « Navigating Social Spaces: Armed Mobilization and Circular Return in Eastern DR Congo », *Journal of Refugee Studies* 33 (4), 2021, p. 832-852.

⁴⁴ Philippe Le Billon, « The political ecology of war: natural resources and armed conflicts », *Political Geography*, 20 (5), 2001, p. 561-584 ; Christoph N. Vogel, *Conflict Minerals, Inc.: War, Profit and White Saviourism in Eastern Congo*, Oxford, Oxford University Press, 2022.

⁴⁵ Denis M. Tull, Andreas Mehler, « The Hidden Costs of Power-Sharing: Reproducing Insurgent Violence in Africa », *African Affairs*, 104 (416), 2005, p. 377 ; Denia Chebli, « Cette paix qui divise : une analyse de la médiation au Mali par ses effets », *Critique internationale* 88 (3), 2020, p. 9-30.

⁴⁶ Jacobo Grajales, *Agrarian Capitalism, War and Peace in Colombia: Beyond Dispossession*, Abingdon, Routledge, 2021.

II Des normes internationales contraignantes

À l'inverse de la perception des guerres civiles comme des espaces de non-droit, les recherches publiées dans ce numéro suggèrent que les normes internationales sont connues et conditionnent les pratiques des belligérants. Si les poursuites menées par les juridictions internationales, à commencer par la Cour pénale internationale, ont des résultats souvent mitigés, leur action, de concert avec celle des Nations Unies, des ONG et des médias, influe sur la façon dont les guerres sont conduites⁴⁷. Ceci est d'autant plus notable que les États garants de la stabilité du système international, par exemple comme membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, sont les premiers à s'affranchir du droit international humanitaire, ainsi des États-Unis en Afghanistan et en Irak, ou de la Russie en Tchétchénie et en Syrie⁴⁸. Cependant, la prégnance des normes internationales est telle que l'armée américaine a mis en place des dispositifs pour contourner ces contraintes juridiques, notamment la nomination de juristes de l'armée chargés d'évaluer le risque de faire des victimes civiles dans l'optique de rendre légales les frappes de drones⁴⁹. L'armée israélienne a même créé un département juridique pour limiter les conséquences des violations du droit international par ses soldats. Eyal Weizman rapporte ainsi que ces juristes, qui se nomment eux-mêmes « les anarchistes contre le droit »⁵⁰, s'inspirent des approches critiques du droit développées dans le contexte du mouvement des droits civiques des années 1970 aux États-Unis, afin de transformer à terme la jurisprudence internationale⁵¹.

Les mouvements non étatiques s'adaptent également aux normes internationales. Ainsi, les Taliban, un mouvement pourtant mis au ban de la communauté internationale, ont tenu compte du droit international et dialogué avec le Comité international de la Croix-Rouge et le département des droits de l'Homme des Nations Unies. Bien qu'il ne reconnût pas formellement le droit humanitaire international ou la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le mouvement reprenait régulièrement ce type de vocabulaire et ces principes en les justifiant par le droit islamique. Il collaborait régulièrement avec les Nations Unies dans le décompte des victimes civiles et dans les enquêtes visant à attribuer la responsabilité de ces violences⁵². Dans le cas de la Sierra Leone et du Libéria des années 1990, Mariane Ferme et Daniel Hoffman ont

⁴⁷ Elisabeth Claverie, « Mettre en cause la légitimité de la violence d'État. La justice pénale internationale comme institution, comme dispositif et comme scène », *Quaderni* 78, 2012, p. 67-83.

⁴⁸ Philip Alston, *Report of the Special Rapporteur on Extrajudicial, Summary or Arbitrary Executions. Study on Targeted Killings*, Genève, Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, 2010 ; Amrit Singh, *Globalizing Torture. CIA Secret Detention and Extraordinary Rendition*, New York, Open Society, 2013 ; Anne Le Huérou, Aude Merlin, Amandine Regamey et Elisabeth Sieca Kozłowski (dir.), *Chechnya at War and Beyond*, Londres, Routledge, 2014.

⁴⁹ Craig Jones, *The War Lawyers: The United States, Israel, and Juridical Warfare*, Oxford, Oxford University Press, 2020.

⁵⁰ L'expression « les anarchistes contre le droit » détourne le nom d'un des groupes de militants qui s'opposaient à la construction du mur de séparation en Israël, « les anarchistes contre le mur ».

⁵¹ Eyal Weizman, *The Least of All Possible Evils: Humanitarian Violence from Arendt to Gaza*, New York, Verso Books, 2011. En 2005, Lisa Hajjar avait déjà montré que « le système des tribunaux militaires [israéliens] a aussi constitué un cadre pour le déploiement de stratégies juridiques et la mise au point de discours juridiques pour faire face au conflit. » Lisa Hajjar, *Courting Conflict: The Israeli Military Court System in the West Bank and Gaza*, Berkeley, University of California Press, 2005, p. 2-3.

⁵² Adam Baczkowski, *La guerre par le droit. Les tribunaux Taliban en Afghanistan*, CNRS Editions, 2021, p. 220-221.

montré cette même adaptation des pratiques combattantes aux interventions internationales⁵³. De même, le PYD a déployé des efforts considérables pour se faire reconnaître comme l'autorité légale *de facto* dans le nord-est de la Syrie et affirmait son respect des droits des femmes et des minorités dans tous ses documents officiels. À la suite d'un rapport d'Human Rights Watch sur son administration qui dénonçait certains abus, le PYD a répondu par une lettre officielle remerciant l'ONG pour son enquête, réfutant plusieurs critiques et justifiant certains des manquements par le contexte politique⁵⁴. En Côte d'Ivoire, les Forces nouvelles (FN) avaient créé une cellule « Justice et Droits de l'Homme » à laquelle l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire) envoyait ses rapports sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, notamment dans les zones insurgées. Ces rapports étaient lus et annotés par les membres de la cellule qui allaient ensuite voir les responsables des exactions pour avoir des explications et faisaient enfin un rapport « retour » à l'ONU pour expliquer les agissements des personnes concernées⁵⁵. Cette influence des normes internationales dans le secteur judiciaire s'inscrivait plus largement dans une bureaucratie extravertie des zones sous leur contrôle, également manifeste dans le secteur scolaire⁵⁶.

Réciproquement, les stratégies de transgression du droit humanitaire international révèlent en creux l'importance de celui-ci. Ainsi, dans la guerre civile syrienne, les dizaines d'attaques chimiques du régime ont focalisé l'attention internationale, mais leur caractère meurtrier est limité en comparaison des bombardements conventionnels et du largage par hélicoptère de barils remplis d'explosifs sur des objectifs civils⁵⁷. L'emploi d'armes chimiques par le régime ne correspondait pas tant à des objectifs tactiques qu'à démontrer l'impuissance des pays occidentaux et faire entendre aux Syriens qu'ils n'avaient d'autre alternative que de se soumettre ou de s'exiler. Dans ce cas, l'emploi des armes chimiques comme message s'appuie bien sur leur interdiction. De manière similaire, en août 2010, les miliciens des maï-maï Sheka commettent 387 viols pendant trois jours dans le village de Luvungi, à l'est de la République Démocratique du Congo. Comme l'explique Severine Autesserre : « *Sheka a ordonné à ses soldats de violer systématiquement les femmes, au lieu de se contenter de piller et de frapper les gens comme d'habitude, car il voulait attirer l'attention sur son groupe armé et être invité à la table des négociations. Il savait que la violence sexuelle était le meilleur moyen d'atteindre cet objectif, car cela attirerait l'attention de la communauté internationale, et divers États et organisations de défense des droits de la personne feraient pression sur le gouvernement congolais pour qu'il négocie avec lui – et c'est exactement ce qui s'est passé* »⁵⁸.

⁵³ Mariane Ferme et Daniel Hoffman, « Combattants irréguliers et discours international des droits de l'homme dans les guerres civiles africaines. Le cas des « chasseurs » sierra-léonais », *Politique africaine* 88 (4), 2002, p. 27-48 ; Daniel Hoffman, « The Civilian Target in Sierra Leone and Liberia: Political Power, Military Strategy, and Humanitarian Intervention », *African Affairs* 103 (411), 2004, p. 211-226.

⁵⁴ « The Democratic Self-Rule Administration's Response to the Report of Human Rights Watch Organization », <https://bit.ly/2r0klun>. Voir également les échanges préalables à la publication du rapport qui montrent la même volonté de se présenter comme respectueux des droits de la personne. Human Rights Watch, *Under Kurdish Rule: Abuses in PYD-run Enclaves of Syria*, New York, 2014, p. 95-107.

⁵⁵ Voir la contribution de Camille Popineau dans ce dossier

⁵⁶ Camille Popineau, « Prendre la craie. La mobilisation des enseignants rebelles dans le Nord de la Côte d'Ivoire (2002-2011) », *Politique africaine* 148 (4), 2017, p. 27-48.

⁵⁷ Adam Baczko, Gilles Dorransoro et Arthur Quesnay, *Syrie... op. cit.* ; ; Leïla Vignal, *War-Torn: The Unmaking of Syria, 2011-2021*, Oxford, Oxford University Press, 2021.

⁵⁸ Séverine Autesserre, « Dangerous Tales: Dominant Narratives on the Congo and their Unintended Consequences », *African Affairs*, vol. 111, n° 443, 2012, p. 217.

Même l'État islamique, un des rares mouvements qui rejette totalement l'ordre international, confirme la prégnance de ces normes à travers les infractions que ses militants publicisent *pour marquer* leur rupture (non-reconnaissance des frontières internationales, égorgement de prisonniers, mise en esclavage des femmes).

Cette relation des belligérants aux normes internationales se retrouve en particulier dans les luttes autour de la distinction entre civils et combattants, qui constitue un principe cardinal des juridictions pénales internationales. Cette distinction est essentielle dans la qualification juridique des crimes mais, plus largement, dans la perception publique des belligérants par les audiences locales et internationales. Pour autant, les procédures pénales internationales, à commencer par celles concernant l'ex-Yougoslavie et la République démocratique du Congo, ont révélé un flou dans l'application de cette distinction et la difficulté pour les juridictions internationales de déterminer le caractère civil ou combattant de certaines personnes⁵⁹. La qualification du statut des personnes fait également l'objet de luttes entre les belligérants liés aux effets contraignants des normes internationales sur la protection des civils ou le traitement des combattants capturés. Ainsi les membres du bureau des droits de l'Homme des Nations Unies en Afghanistan étaient-ils en discussion constante avec les Taliban et les militaires américains pour déterminer le statut combattant des cibles des violences, par exemple les policiers⁶⁰.

Par ailleurs, la possibilité d'accéder à des ressources internationales, matérielles, mais aussi symboliques, influe sur l'administration des populations. La transformation de l'idéologie initialement marxiste-léniniste du PKK vers le confédéralisme démocratique avec la mise en avant des causes féministe et écologiste s'explique en partie par la recherche de soutiens européens⁶¹. En ce sens, la branche syrienne a adapté son administration du nord-est du pays depuis 2013 pour obtenir un soutien, une reconnaissance et des financements des États occidentaux, à commencer par les États unis, une logique qu'on retrouve chez des mouvements comme la LTTE sri lankaise avant sa défaite de 2009 ou l'EZLN dans les années 1990. Ceci n'empêche pas ces belligérants d'agir en contradiction avec leur discours officiel, à l'exemple du PKK qui maintient une hiérarchie militaire qui double les structures en principe participatives. Comme le rappellent Klaus Schlichte et Ulrich Schneckener, il est essentiel de considérer les manifestes politiques des groupes armés en premier lieu comme une stratégie politique de légitimation à destination des populations locales, mais également d'une audience internationale⁶².

Enfin, les effets des normes internationales s'observent dans leur contribution à la montée d'un cadrage identitaire des revendications et, en conséquence, des conflits armés. L'émergence des concepts de « minorité » et d'« autochtonie » dans les instances multilatérales à partir des années 1960 s'impose comme un changement de paradigme essentiel dans les

⁵⁹ Élisabeth Claverie, « Questions de qualifications : Un mufti bosnien devant le TPIY », *Terrain* 51, 2008, p. 78-93 ; Élisabeth Claverie, « Vivre dans le « combattantisme » : Parcours d'un chef de milice en Ituri (République démocratique du Congo) », *Terrain* 65, 2015, p. 159-181 ; JAKSIC Milena, « Trouver l'enfant soldat », *Terrain*, 2019.

⁶⁰ Adam Baczko, *La guerre par le droit... op. cit.*

⁶¹ Olivier Grojean, *La révolution kurde. Le PKK et la fabrique d'une utopie*, Paris, La Découverte, 2017.

⁶² Klaus Schlichte et Ulrich Schneckener, « Armed Groups and the Politics of Legitimacy », *Civil Wars*, 17 (4), 2015, p. 409-424.

conflits armés contemporains⁶³. Alors que la vague des indépendances entraîne l'émergence de pays dont l'intégrité territoriale est menacée par des revendications sécessionnistes, les contraintes imposées par les organisations régionales (Union africaine) et internationales (Nations Unies) poussent les mouvements armés à cadrer leur lutte non plus pour l'autodétermination, l'indépendance ou la révolution sociale, mais comme un problème de droits des minorités⁶⁴. Les partis kurdes en Irak, en Syrie et en Turquie, les milices chrétiennes au Liban et en Syrie et les mouvements touaregs au Mali se posent en représentants d'une minorité ou d'un groupe autochtone, accédant ainsi à des formes de reconnaissance internationale (statut de victimes, protection des minorités) avec les ressources symboliques et matérielles qui s'ensuivent.

III Le gouvernement transnational des guerres civiles

Contrairement à l'intuition commune d'une prééminence des modes locaux de régulation sociale dans les guerres civiles, celles-ci se caractérisent par une présence accrue des acteurs transnationaux dans l'administration des populations. Cette transnationalisation du gouvernement est particulièrement manifeste dans les interventions internationales qui se multiplient à partir de la fin de la guerre froide, notamment en Somalie à partir de 1992 suite à l'opération sous mandat des Nations unies, en République Démocratique du Congo avec l'implication de nombreux pays étrangers depuis 1996, en Afghanistan après les attentats du 11 septembre 2001, en Côte d'Ivoire après 2002, en Irak après l'invasion américaine de 2003, en Syrie avec les interventions occidentale, russe et turque depuis 2014 et au Mali et en République centrafricaine avec les interventions françaises de 2013.

Qu'elles soient ou non sous mandat des Nations unies, ces interventions sont appuyées par une nébuleuse d'organisations et d'opérateurs transnationaux spécialisés dans l'aide humanitaire, le DDR, la médiation ou le « *renforcement des capacités* ». Ces situations produisent des « *configurations développementistes* » au sens de Jean-Pierre Olivier de Sardan, c'est-à-dire des « *univers largement cosmopolite[s] d'experts, de bureaucrates, de responsables d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, qui vivent en quelque sorte du développement des autres, et mobilisent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables* »⁶⁵. Organisations internationales, agences de coopération internationale, cabinets de consultants, organisation non-gouvernementales et entreprises privées spécialisées dans les zones de conflits influent sur les stratégies des acteurs et déterminent les évolutions des conflits armés. Par ailleurs, le manque de ressources de la plupart des groupes armés, comme le Soudan People's Liberation Movement (SPLM) ou les commandants afghans dans les années 1980 ou le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma dans les années 1990, les contraint à accueillir les organisations extérieures

⁶³ Le concept de minorité s'impose dans l'arène internationale et plus particulièrement aux Nations unies à travers le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, puis la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques de 1992.

⁶⁴ Pour les cas des mouvements armés en Afrique, Reno William, *Warfare in independent Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

⁶⁵ Jean-Pierre Olivier de Sardan, *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, p. 7.

et à autoriser, voire à faciliter, l'implantation d'organisations non-gouvernementales et internationales qui prennent en charge des pans entiers du gouvernement des populations⁶⁶.

Le processus d'extraversion s'accélère en général dans les guerres civiles avec des conséquences sur la structure et le fonctionnement des institutions publiques. L'afflux de l'aide internationale transforme le fonctionnement du champ bureaucratique et sa relation avec les élites politiques en favorisant par exemple la décharge au profit d'organisations humanitaires, d'entreprises privées ou d'associations. Dans certaines situations extrêmes, les opérateurs internationaux deviennent parties prenantes des luttes internes aux champs juridiques, économiques et politiques comme en Irak, au Mali, en République centrafricaine ou en Afghanistan lors des interventions occidentales. On peut alors parler d'un champ bureaucratique transnational, caractérisé par la mise en réseau d'institutions nationales et internationales de tailles et de statuts juridiques variés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, entraînant le plus souvent une perte d'autonomie et de cohérence des institutions nationales⁶⁷. Nous rejoignons ici Graham Harrison qui appelle, par-delà la littérature sur la gouvernance multi-niveau⁶⁸ et les transferts de politique publique⁶⁹, à « *concevoir les bailleurs comme partie de l'État* »⁷⁰. Le concept de champ bureaucratique transnational prolonge cette réflexion en insistant sur l'implication des organisations internationales et des bailleurs de fonds dans les luttes sectorielles, appartenant dès lors à un champ bureaucratique qui dépasse les frontières nationales. Cette dynamique n'est pas propre aux guerres civiles, affectant également les États les plus dépendants de l'aide internationale⁷¹. Cependant, elle prend une importance particulière en contexte de conflit armé, en raison de l'implication de forces militaires étrangères et de la présence de mouvements armés cherchant à renverser le régime en place. Par exemple, le gouvernement mis en place par la coalition occidentale en Afghanistan se caractérisait par une impossibilité à coordonner les composantes de l'intervention militaires qui opéraient *de facto*, et parfois *de jure*, en toute indépendance⁷².

Cette transnationalisation du champ bureaucratique a plusieurs conséquences. D'abord, elle dépolitise systématiquement les choix de politique publique et la délibération politique est

⁶⁶ Gilles Dorronsoro, « Les enjeux de l'aide en Afghanistan », *Cultures & Conflits* 11, 1993 ; Zachariah Chierian Mampilly, *Rebel Rulers : Insurgent Governance and Civilian Life During War*, Ithaca, Cornell University Press, 2011, p. 129-208 ; Sara de Simone, « Playing the 'fragile state' card: the SPLM and state extraversion in South Sudan », *The Journal of Modern African Studies* 56 (3), 2018, p. 395-420.

⁶⁷ Adam Bacsko et Gilles Dorronsoro, « Les apories d'une rationalisation ponctuelle. La formation des organes de contrôle dans le champ bureaucratique transnational au Mali », *Gouvernement et action publique*, 13 (1), 2024, pp. 7-27.

⁶⁸ Gary Marks, « Structural Policy and Multilevel Governance in the EC », in Alan Cafruny et Glenda G. Rosenthal (dir.), *The State of the European Community*, New York, Lynne Rienner, 1993, pp. 391-410.

⁶⁹ David Holowitz et David Marsh, « Who Learns What from Whom: a Review of the Policy Transfer Literature », *Political Studies* 44 (2), 1996, pp. 343-357.

⁷⁰ Graham Harrison, « Post-Conditionality Politics and Administrative Reform: Reflections on the Cases of Uganda and Tanzania », *Development and Change*, 2001, vol. 32, n° 4, p. 669.

⁷¹ Voir par exemple Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La revanche des contextes : Des mésaventures de l'ingénierie sociales en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala, 2021 ; Rozenn Diallo, *Politiques de la nature, nature de l'État. La fabrique transnationale de l'action publique au Mozambique*, Paris, Karthala, 2022 ;

⁷² Gilles Dorronsoro, *Le gouvernement transnational de l'Afghanistan. Une si prévisible défaite*, Paris, Karthala 2021.

remplacée par des mécanismes typiques des politiques de développement⁷³. Le gouvernement transnational vide ainsi les institutions politiques de leur fonction de représentation et interdit de fait la formation d'un espace réglé de délibération et de contestation. Ensuite, on observe une rationalisation bureaucratique sectorielle, impulsée de l'extérieur, qui entraîne une fragmentation bureaucratique. Faute d'instance de coordination, la domination des institutions extérieures amène une incohérence marquée des programmes, souvent redondants ou contradictoires. Si les tensions existent à la frontière des secteurs d'intervention, les alliances entre institutions (humanitaire et militaire par exemple) sont fréquentes. Enfin, ces processus tendent à limiter de façon significative la capacité de l'État à accumuler des ressources et maintenir la cohésion de son administration, comme l'illustrent les cas maliens et centrafricains. Dans le cas de l'Afghanistan, des phénomènes assez proches se retrouvent avec la distance croissante entre les élites politiques et la bureaucratie.

Cette implication d'acteurs transnationaux dans les guerres civiles se traduit également par une transformation de l'économie de la violence dans le sens d'une dérégulation. Ainsi, dans certaines régions frontalières, émergent un ensemble d'acteurs – milices, groupes armés, armées régulières des États voisins, forces internationales – dont les interactions (affrontements, collaborations) font système. L'État n'est plus en mesure de réguler l'économie de la violence sur son territoire. Les groupes armés gagnent en autonomie, car la présence d'acteurs internationaux leur permet de changer de patronage⁷⁴. Dans les interventions internationales, certains États extérieurs forment des milices qui deviennent des éléments incontournables d'une nouvelle économie de la violence, à l'instar des conflits afghan, irakien, malien et burkinabé⁷⁵. Les ressources extérieures permettent une autonomie de ces milices par rapport au centre étatique et renforcent leur capacité à administrer les populations, une logique qui n'est pas sans rappeler celle du PYD en Syrie⁷⁶. Les interventions internationales structurent alors le fonctionnement des groupes armés et conditionnent leur capacité à organiser de la violence collective, à imposer des modes de gouvernance et de nouvelles hiérarchies locales qui transforment brutalement les sociétés. Les groupes armés se retrouvent au centre de l'ensemble des enjeux de pouvoir, constituant un régime milicien et devenant la clef de voute entre l'État, les opérateurs transnationaux et différents acteurs locaux⁷⁷. Les processus de désarmement et de médiation prolongent ces effets, car ils sont très largement internationalisés. En effet, les institutions internationales disposent des ressources (maîtrise des codes diplomatiques, financement, etc.) qui permettent la fixation du taux de conversion du capital militaire (par exemple en capital économique ou en position

⁷³ James Ferguson, *The Anti-politics Machine: « development, » Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1990 ; Tania Murray Li, *The Will to Improve: Governmentality, Development, and the Practice of Politics*, Durham, Duke University Press, 2007.

⁷⁴ Aziz A. Hakimi, « Getting Savages to Fight Barbarians: Counterinsurgency and the Remaking of Afghanistan », *Central Asian Survey* 32 (3), 2013, p. 388-405 ; Arthur Quesnay, *Guerre civile irakienne : Ordres partisans et politiques identitaires à Kirkouk*, Paris, Karthala, 2021 ; Denia Chebli, « Économie transnationale de la violence et autonomisation des milices au Nord du Mali », *Cultures & Conflits* 125, 2022, p. 95-113.

⁷⁵ Arthur Quesnay, « Régimes miliciens et gouvernement transnational dans les guerres civiles », *Cultures & Conflits* 125, 2022, p. 7-20.

⁷⁶ Haenni Patrick et Legrand Felix, « La greffe du projet apoïste en Syrie » dans Gilles Dorransoro (ed.), *Le Gouvernement des Kurdes*, Paris, Karthala, 2023, p. 229-257.

⁷⁷ Pour la notion de régime milicien, Adam Baczkó et Gilles Dorransoro, « Le régime milicien en Afghanistan: Anthropologie imaginaire, économie transnationale de la violence et fragmentation de l'État », *Cultures & Conflits* 125, 2022, p. 51-69.

administrative) lors des négociations avec pour effet de perpétuer la dérégulation de l'économie de la violence⁷⁸.

Le rôle prégnant des acteurs transnationaux influe également sur les modalités d'accumulation privées et publiques, informant les stratégies économiques des acteurs dans et après la guerre. Si les guerres civiles entraînent un appauvrissement pour la grande majorité, elles offrent également des occasions d'accumulation importante pour une minorité, dans la guerre et, surtout, l'après-guerre⁷⁹. Or, les systèmes de prédation qui autorisent la capture par quelques personnes des richesses du pays dépendent du laissez-faire, voire de la complicité de pays et d'acteurs économiques impliqués dans le conflit. Ainsi, le système de prébendes qui a caractérisé le régime d'Hamid Karzai en Afghanistan impliquait une fuite de capitaux bien documentée, notamment vers Dubaï, et ceci pour l'équivalent de près d'un tiers du revenu annuel du pays. De même, Jeroen Cuvelier a analysé le cas de John Kotiram, un entrepreneur thaïlandais, qui a obtenu du fait de ses liens avec le RCD-Goma des concessions d'exploitation et d'exportation de bois précieux⁸⁰. À cet égard, les sorties de guerre sont des moments où la pérennité de ces fortunes est en jeu. Le cas de l'exploitation des forêts au Libéria dans ce numéro ou en Côte d'Ivoire illustre bien à quel point, loin des « bonnes pratiques » d'un « maintien de la paix environnemental », les normes internationales et l'implication de nombreux acteurs externes ont permis à des élites issues de la guerre d'accumuler dans l'après-guerre et de reproduire de manière plus durable leur position dominante⁸¹.

Enfin, le gouvernement transnational permet l'établissement d'enclaves de différentes natures. Ces hétérotopies sont notamment observables dans les lieux concentrant des employés d'organisations humanitaires, des consultants, du personnel diplomatique ou militaire, ce que l'anthropologue David Mosse a surnommé « le pays de l'aide » (*aidland*)⁸². Ainsi la « zone verte » de Bagdad, la « Kabubble » – i.e. la bulle de Kaboul –, et les quartiers équivalents à Goma et à Bamako sont-ils régis par des règles très différentes de celles qui s'observent dans le reste de la société⁸³. Dans les guerres civiles, les camps de réfugiés sont généralement gérés par le Haut-commissariat aux réfugiés ou par des organisations humanitaires transnationales. Or, l'administration et la disposition physique des camps de réfugiés induisent des changements concernant les rapports de genre, ainsi que des transformations dans les modes d'autorité⁸⁴. La

⁷⁸ Nathalie Duclos, *Les courtiers de la paix. Les vétérans au cœur du statebuilding international au Kosovo*, Paris, CNRS Editions, 2017 ; Denia Chebli, « Cette paix qui divise... », art. cit.

⁷⁹ Jacobo Grajales, *Agrarian Capitalism, War and Peace in Colombia: Beyond Dispossession*, Abingdon, Routledge, 2021.

⁸⁰ Jeroen Cuvelier, « Linking the Local to the Global: Legal Pluralisme in DRC Conflict » dans Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers (eds.), *Conflict and Social Transformation in Eastern DR Congo*, Eekhout, Academia Press, 2004, p. 199-215.

⁸¹ Grajales Jacobo, Toukpo Oscar, « Making green cocoa: Deforestation, the legacy of war, and agrarian capitalism in Côte d'Ivoire », *Journal of Agrarian Change*, Vol. 25, n°1, 2024, p. 1-20.

⁸² David Mosse (dir.), *Adventures in Aidland. The Anthropology of Professionals in International Development*, New York, Berghahn Book, 2011 ; Anne-Mieke Fechter et Heather Hindman (dir.), *Inside the Everyday Lives of Development Workers. The Challenges and Futures of Aidland*, Sterling, Kumarian Press, 2011. Pour le concept d'hétérotopie, Michel Foucault, « « Des espaces autres » », *Empan* 54 (2), 2004, p. 12-19.

⁸³ Stephen Graham, *Cities under siege: the new military urbanism*, New York, Verso, 2010 ; Karen Büscher, *Conflict, state failure and urban transformation in the Eastern Congolese periphery: the case of Goma*, thèse en science politique, Université de Ghent, 2011.

⁸⁴ Simon Turner, « New Opportunities: Angry Young Men in a Tanzanian Refugee Camp » dans Philomena Essed, Georg Frerks et Joke Schrijvers (eds.), *Refugees and the Transformation of Societies: Agency, Policies, Ethics, and Politics*, New York, Berghahn Books, 2004, p. 94-105 ; Simon Turner, « What Is a Refugee Camp?

souveraineté internationale de facto sur certains espaces s'observe également dans les domaines de la conservation naturelle, comme l'illustrent les parcs de Virunga au Congo et de W. au Bénin. Dans ces parcs, la protection est confiée à de véritables groupes armés qui mêlent anciens des compagnies internationales de sécurité et recrues locales, produisant des espaces qui obéissent à des normes alternatives⁸⁵.

IV Des trajectoires structurées par les dynamiques transnationales

À partir d'enquêtes de terrain, les contributions de ce numéro montrent comment les acteurs des guerres civiles sont pris dans des contraintes et des ressources internationales. Ce faisant, plusieurs littératures centrales sur les guerres civiles sont confrontées : leur dimension ethnico-confessionnelle, l'aide internationale, la formation d'institutions par les mouvements armés, les partis politiques et le post-conflit. Les différents articles permettent donc de penser le caractère transnational des guerres civiles du déclenchement du conflit armé à sa fin, en soulignant le caractère processuel et ambivalent de ces différents moments. Elles traitent des protagonistes essentiels de ces situations : des mouvements armés aux administrations étatiques, en passant par les élites partisans et les entrepreneurs économiques. Chaque contribution traite ainsi d'un problème déterminant pour la compréhension des guerres civiles.

Premièrement, les revendications les plus localistes et autochtones des mouvements armés, avant même le déclenchement des hostilités, répondent à des contraintes et des circulations transnationales. Dans le cas de la guerre civile malienne, la contribution de Denia Chebli montre, à rebours des lectures essentialisant les identités, comment les fondateurs du Mouvement national de libération de l'Azawad ont construit leur agenda en s'appuyant sur différentes organisations transnationales promouvant les droits des minorités et la cause autochtone. Plus que le symptôme d'une spécificité locale, les revendications du mouvement nord-malien répondent à une homogénéisation des causes dans un sens identitaire, associés à des thématiques incontournables comme les droits humains, les questions de genre et l'accès humanitaire. Cette hypothèse de la détermination des agendas des mouvements armés par des contraintes internationales peut facilement être étendu à nombre de mouvements ethno-nationaux, à commencer par les partis kurdes⁸⁶. De même, la déradicalisation de mouvements islamistes en contradiction avec les normes internationales, comme Ahrar al-Cham étudiée par Thomas Pierret et Ahmad Abazeid et les travaux actuels de Jerome Drevon, Patrick Haenni et

Explorations of the Limits and Effects of the Camp », *Journal of Refugee Studies*, 2016, vol. 29, n° 2, p. 139-148 ; Michel Agier, « Camps, Encampments, and Occupations: From the Heterotopia to the Urban Subject » *Ethnos* 84, 2019, p. 14-26.

⁸⁵ Rosaleen Duffy, « Waging a war to save biodiversity: the rise of militarized conservation », *International Affairs* 90 (4), 2014, p. 819-834 ; Esther Marijnen et Judith Verweijen, « Selling green militarization: The discursive (re)production of militarized conservation in the Virunga National Park, Democratic Republic of the Congo », *Geoforum* 75, 2016, p. 274-285 ; Esther Marijnen, « Public Authority and Conservation in Areas of Armed Conflict: Virunga National Park as a 'State within a State' in Eastern Congo », *Development and Change* 49 (3), 2018, p. 790-814.

⁸⁶ Voir les contributions sur les différents partis kurdes dans Gilles Dorransoro (ed.), *Le Gouvernement des Kurdes. Gouvernement partisan et ordres sociaux alternatifs*, Paris, Karthala, 2023.

Arthur Quesnay sur Hayat Tahrir al-Cham, montre comment les contraintes internationales peuvent susciter une transformation des agendas et de l'organisation de ces groupes⁸⁷.

Deuxièmement, les guerres civiles sont souvent des contextes d'interventions internationales qui entraînent, en raison de la formation d'un champ bureaucratique transnational, une fragmentation des autorités nationales. Ainsi, dans le cas de l'intervention en République centrafricaine, Mathilde Tarif souligne comment l'aide internationale, en hausse significative en raison de la guerre, accélère la déconstruction de la bureaucratie étatique. En particulier, l'auteur analyse la façon dont l'intervention extérieure se traduit par l'implication croissante d'une multitude d'agences de coopération occidentales et d'institutions internationales qui contribuent à la déconnexion croissante entre le sommet de l'État et la bureaucratie ordinaire. Alors que les élites politiques s'enrichissent en tirant parti de cette manne extérieure, les petits fonctionnaires, ne pouvant vivre de leur salaire, délaissent leurs bureaux pour travailler leur champ ou tenir un petit commerce. Le parallèle est ici frappant avec la fragmentation des administrations afghanes, irakienne au malienne, soulignant à quel point ces dynamiques de rationalisation *ad hoc* sont structurelles à l'aide et au système international⁸⁸. Il en va de même, à une échelle réduite, avec des formes de gouvernement transnational plus localisé, à l'instar du rôle de l'action des organisations internationales à l'est de la RDC au sud du Soudan avant l'indépendance⁸⁹.

Troisièmement, les contraintes qui pèsent sur les mouvements armés s'observent également dans les trajectoires divergentes des élites en fonction de leur capital international aux différents moments des guerres civiles, une logique intensifiant les guerres de palais analysées par Yves Dezalay et Brian Garth⁹⁰. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, Camille Popineau analyse le rôle du capital international dans la compétition entre les chefs militaires et les dirigeants civils au sein de la rébellion. L'auteur prend pour point de départ le paradoxe de l'arrivée au pouvoir, à la suite de la victoire rebelle de 2011, de ces cadres civils avec des diplômes et des expériences internationales à l'instar du nouveau président Alassane Ouattara, alors qu'ils étaient relégués aux marges des positions de pouvoir durant la guerre. Les élites combattantes, composées d'ancien militants syndicalistes et d'anciens militaires, avaient instrumentalisé ces profils internationaux pour faire fonctionner des institutions juridiques visant à obtenir de la part des institutions internationales et de la France la reconnaissance de leur conformation aux normes internationales. Ces logiques dépendent de la fortune des armes comme le montre l'Afghanistan où la victoire des Taliban installe des religieux disposant d'un

⁸⁷ Ahmad Abazeid et Thomas Pierret, « Les rebelles syriens d'Ahrar al-Sham : ressorts contextuels et organisationnels d'une déradicalisation en temps de guerre civile », *Critique internationale*, 2018, vol. 78, n° 1, p. 63-84 ; Thomas Pierret, « Crise et déradicalisation : les rebelles syriens d'Ahrar al-Sham », *Confluences Méditerranée*, 2015, vol. 94, n° 3, p. 43-49 ; Jerome Drevon et Patrick Haenni, « Redefining Global Jihad and Its Termination: The Subjugation of al-Qaeda by Its Former Franchise in Syria », *Studies in Conflict & Terrorism*, p. 1-16 ; Jerome Drevon, *From Jihad to Politics: How Syrian Jihadis Embraced Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2024.

⁸⁸ Gilles Dorronsoro, *Le gouvernement transnational en Afghanistan... op. cit.* ; Adam Baczko et Gilles Dorronsoro, « Les apories d'une rationalisation ponctuelle... art cit. »

⁸⁹ Volker Riehl, *Who Is Ruling in South Sudan? The Role of NGOs in Rebuilding Socio-Political Order*, Nordiska Afrikainstitutet, Uppsala, 2001 ; Sara de Simone, « Playing the 'fragile state' card... art. cit. » ; Christoph Vogel, *Conflict Minerals, Inc.: War, Profit and White Saviourism in Eastern Congo*, Oxford, Oxford University Press, 2022.

⁹⁰ Yves Dezalay et Bryant G. Garth, *La mondialisation des guerres de palais: la restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et "Chicago boys"*, Paris, Seuil, 2002.

capital international bien plus limité comparé à celui des cadres du régime mis en place par la coalition internationale entre 2001 et 2021. Enfin, d'autres études pourraient être envisagées questionnant la place du capital international dans les trajectoires d'individus plus ordinaires, dans la logique du travail de Nathalie Duclos sur les anciens combattants dans le cas du Kosovo⁹¹.

Quatrièmement, les guerres civiles entraînent la reconfiguration du champ partisan à l'interface entre le pays en guerre et ceux de la sous-région. Marine Poirier montre comment l'installation de l'ancien parti au pouvoir, le CPG, dans les pays de la région ne provoque pas une transnationalisation de son projet politique, ni même une internationalisation du profil de ses dirigeants dont l'extraversion reste limitée, mais qu'elle reconfigure les rapports de force interne dans le parti dans le sens d'un éclatement. Elle décrit notamment la structuration des élites partisans yéménites en fonction du pays d'accueil, des demandes des différentes organisations internationales impliquées et des liens qu'elles maintiennent à l'intérieur du pays. Sa contribution illustre comment la circulation internationale des dirigeants des partis peut induire la fragmentation du champ politique, une logique visible parmi les élites syriennes dans les années 2010. Ces résultats sont également convergeant avec les travaux sur le rôle des diasporas vis-à-vis de mouvements armés comme le PKK ou les LTTE⁹².

Enfin, le rôle des normes et des acteurs transnationaux est particulièrement manifeste dans la sortie de guerre. Par-delà l'ingénierie désormais bien installée visant à pacifier et réconcilier la société⁹³, les contraintes internationales conditionnent les possibilités pour les individus associés au camp victorieux de convertir les gains de la guerre en accumulation économique. Avec le cas de la déforestation au Libéria, Jacobo Grajales montre que, loin de la supposée résolution du conflit, la sortie de guerre est un moment de croissance des inégalités et d'enrichissement pour une partie des élites victorieuses qui tirent parti des programmes internationaux liés au post conflit pour développer une forme particulièrement violente d'« extractivisme vert »⁹⁴. Ces opportunités d'accumulation massive que Grajales, Benjamin Levy et Oscar Toukpo ont également identifiées en Colombie ou en Côte d'Ivoire appellent à analyser les continuités et les ruptures entre l'enrichissement dans la guerre et celui dans la paix⁹⁵. Elle ouvre à la possibilité de conceptualiser dans une perspective de moyen durée les trajectoire d'accumulation, et ainsi la place des guerres civiles dans l'économie politique globale dans un âge de circulation globales des capitaux économiques.

⁹¹ Nathalie Duclos, *Les courtiers de la paix... Op. cit.*

⁹² Olivier Grojean, *La cause kurde, de la Turquie vers l'Europe : contribution à une sociologie de la transnationalisation des mobilisations*, Thèse de science politique, Paris, EHESS, 2008 ; Lola Guyot, *Opposition politics from afar : the case of the Sri Lankan Tamil diaspora*, thèse de science politique, European University Institute, Florence, 2021.

⁹³ Sandrine Lefranc, « Convertir le grand nombre à la paix... Une ingénierie internationale de pacification », *Politix*, 2007, vol. 80, n° 4, p. 7-29.

⁹⁴ Voir également son travail sur l'appropriation foncière en Côte d'Ivoire et en Colombie, Jacobo Grajales, « Losing land in times of peace: post-war agrarian capitalism in Colombia and Côte d'Ivoire », *The Journal of Peasant Studies* 48 (5), 2021, p. 1054-1074.

⁹⁵ Jacobo Grajales, « Losing land in times of peace: post-war agrarian capitalism in Colombia and Côte d'Ivoire », *The Journal of Peasant Studies*, 29 juillet 2021, vol. 48, n° 5, p. 1054-1074 ; Jacobo Grajales et Benjamin Lévy, « Socio-Economic Order and the Legacies of Armed Governance: The Aftermath of Paramilitary Rule in Colombia », *Civil Wars*, p. 1-27 ; Jacobo Grajales et Oscar Toukpo, « Making green cocoa: Deforestation, the legacy of war, and agrarian capitalism in Côte d'Ivoire », *Journal of Agrarian Change*, 2024.

En conclusion, les guerres civiles illustrent que l'ordre international contemporain impose une représentation monopolistique du territoire et de la population. Que l'État reste le destin des sociétés n'empêche pas une divergence – peut-être croissante – des modalités de gouvernement. Si, comme l'affirment Akhil Gupta et James Ferguson, la spatialisation contemporaine de l'État passe par des formes complexes de domination, où la souveraineté est limitée par des régimes juridiques multiples et parfois contradictoires⁹⁶, cette fragmentation atteint un niveau inédit dans les guerres civiles. Celles-ci sont ainsi un effet du système international et des organisations qui lui donnent forme au quotidien, elles sont également l'une des manifestations de la déconstruction institutionnelle visible dans de nombreuses régions du monde.

Adam Baczko est chargé de recherche CNRS au Centre de recherches internationales (CERI) de Sciences Po et chercheur associé au Centre d'études mexicaines et centraméricaines (CEMCA). Ses travaux se concentrent sur la formation d'institutions dans des contextes de violence armée, avec un accent particulier sur l'Afghanistan, la Syrie et le Mali. Sa thèse, réalisée à l'EHESS, analyse les tribunaux mis en place par les talibans dans le cadre de l'intervention occidentale en Afghanistan depuis 2001. Publiée en 2021 sous le titre *La guerre par le droit. Les tribunaux Taliban en Afghanistan* (CNRS Éditions), elle a été traduite en anglais par Oxford University Press en 2023. Avec Gilles Dorronsoro et Arthur Quesnay, il a coécrit *Syrie. Anatomie d'une guerre civile* (2016) et sa version révisée *Civil War in Syria. Mobilization and Competing Social Orders* (Cambridge University Press, 2018). Il entame actuellement un projet sur l'économie politique violente au Mexique (Centre de recherches internationales de Sciences Po, 28 rue des Saints-Pères, 75007 Paris).

Gilles Dorronsoro est professeur de science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, membre sénior de l'Institut universitaire de France (IUF) et chercheur au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP). Ses recherches portent sur la guerre civile, notamment en Afghanistan, en Turquie, en Syrie et au Mali. À la suite d'un programme de recherche financé « Horizon 2020 » de l'ERC (2016-2021), il publie en 2025 *Le plus grand des maux. Sociologie des guerres civiles* (CNRS Éditions). Il est également coauteur, avec Adam Baczko et Arthur Quesnay, de *Syrie. Anatomie d'une guerre civile* (CNRS Éditions, 2016), et il a coordonné *Le gouvernement transnational de l'Afghanistan. Une si prévisible défaite* (Karthala, 2021) et *Le gouvernement des Kurdes. Gouvernement partisan et ordres sociaux alternatifs* (Karthala, 2023) (Centre européen de sociologie et de science politique, 14 rue Cujas, 75005 Paris).

⁹⁶ James Ferguson et Akhil Gupta, « Spatializing States: Toward an Ethnography of Neoliberal Governmentality », *American Ethnologist* 29 (4), 2002, p. 981-1002.